

Débusqués !

A l'université ou à l'école primaire, l'extrême droite essaie toujours de s'infiltrer... Mégret tente de mettre un pied dans les collèges... Décidément, l'enseignement est une cible privilégiée des convoitises fascistes !

La vigilance est toujours nécessaire, pour débusquer partout les prédateurs à l'affût...

Nouvelle affaire négationniste à l'université de Lyon : condamnation du tribunal

Depuis des lustres, l'université lyonnaise en général et Lyon III en particulier a été réputée constituer un fief des partisans des thèses négationnistes au sein de l'enseignement supérieur. Faurisson en 1978, Roques (dont la thèse a été annulée), entre autres, y ont déjà sévi.

Actuellement l'université lyonnaise connaît un nouveau grand scandale négationniste.

Jean Plantin, 33 ans, créateur, en juillet 1998, d'un « Cercle d'Histoire Contemporaine » (CHC) et éditeur de livres ainsi que d'une revue négationniste, *Akribeia* (« l'exactitude » en grec) a été jugé pour « publicité d'ouvrages révisionnistes ».

Le document de huit pages qui analyse le contenu de cette revue, élaborée pour le tribunal par un fonctionnaire du Service régional de police judiciaire (SRPJ), décrit la méthode de cette dernière comme suit : « *Les noms d'auteurs révisionnistes sont mêlés à d'autres auteurs, historiens, chercheurs, écrivains (...) pour donner l'impression d'un travail historique sérieux. Les écrits, ouvrages, citations ou conclusions de ces derniers sont extraits de leur contexte ou de leur globalité et « retournés » pour être utilisés aux fins des révisionnistes* ».

Le procès révéla que Plantin, soutenu dans cette affaire par les organes néofascistes *Rivarol*, *Minute*, *Révision* et le site Internet des négationnistes *Aargh*, avait obtenu les galons d'historien de l'université lyonnaise... pour des travaux consacrés aux thèmes principaux des négationnistes. Après avoir décroché une maîtrise d'histoire à Lyon-III - sous la direction du Professeur Régis Ladous qui lui accorde la mention Très Bien - pour un mémoire

consacré à « *Paul Rassinier, socialiste, pacifiste, révisionniste* » (Rassinier ayant été un des premiers négationnistes après 1945, en France) en 1990, il obtient en 1991 un diplôme de troisième cycle - à Lyon II cette fois et sous la direction du Pr Yves Lequin - pour un mémoire de DEA sur « *les épidémies de typhus dans les camps de concentrations allemands* ». Un des sujets de prédilection des négationnistes, ces derniers prétendant que les chambres de gaz à Auschwitz n'auraient servi qu'à gazer des poux afin d'empêcher la propagation des dites épidémies.

Les deux professeurs concernés ont reconnu avoir « *manqué de vigilance* » et ont préféré démissionner de leurs postes respectifs...

Jeudi 27 mai 1999, le tribunal correctionnel de Lyon a condamné Jean Plantin à six mois de prison avec sursis et 20 000 F d'amende et de dommages et intérêts aux associations (dont SOS Racisme et la LICRA) qui s'étaient portées partie civile.

Au-delà du jugement, l'annulation des diplômes attribués « par manque de vigilance » est demandée par en particulier le Snesup-FSU et l'UNEF-ID.

Les professeurs mêlés à ce scandale négationniste ne sont pas des militants connus de longue date des milieux d'extrême droite. Il n'en reste pas moins que les Universités de Lyon II et Lyon III peuvent apparaître comme « *des centres de recyclage* » du négationnisme en France.

Simple imprudence face à une infiltration en profondeur ? On le saura peut-être prochainement : Bruno Gelas, président de Lyon-II a annoncé récemment la création d'un comité pluridisciplinaire qui devra enquêter sur l'emprise des négationnistes sur la faculté. Un colloque en l'an 2000 devra prolonger ce travail.

Sources : *L'Humanité* (21.04.99), *Libération* (23.04.99), *le JDD* (23.05.99), *Dépêches AFP*, *Bulletin du Snesup-FSU*, 26.05.99

Sommaire

- | | |
|------|--|
| P. 1 | Affaire négationniste à l'Université de Lyon |
| P. 2 | Infiltrations à l'école - CNAF (suite) |
| P. 3 | L'avenir des retraites vu par le Fn |
| P. 4 | Lutte contre les discriminations au travail |
| | Contact, abonnement |

L'arroseur arrosé

Le Tribunal Administratif de Montpellier a annulé la décision de mise à la retraite d'office (avec maintien des droits à pension) prise par l'inspecteur d'académie (IA), il y a deux ans, à l'encontre de George ESCAFFIT, élu Front National à Béziers.

Après une Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) disciplinaire unanime, ce Professeur des écoles d'Agde avait été sanctionné pour « manquements répétés à l'obligation de réserve » : il avait, en particulier et après plusieurs antécédents, demandé à ses élèves de CM2 de « plancher » sur la mort d'Olivier à Marseille, avec des questions autour de l'origine du prénom du coupable (Khtab), et sur « le laxisme de la police »...

Le Tribunal Administratif, sans contester ni la faute, ni le droit à sanction de l'IA, a cependant estimé que cette sanction du quatrième groupe était disproportionnée par rapport à la faute. Fort de cet apparent succès, George ESCAFFIT avait fait savoir aux collègues de l'école où il enseignait à Agde, à la mairie et à l'Inspecteur de l'Education Nationale qu'il tiendrait une conférence de presse devant l'école le 28 avril, accompagné d'un huissier ! La conférence de presse annoncée n'a pas eu lieu...

L'inspecteur d'académie a réagi comme l'y autorise la procédure administrative, sans tenue d'une nouvelle CAPD disciplinaire, en le sanctionnant à nouveau, d'une mesure « inférieure » (si l'on peut dire) du troisième groupe: exclusion temporaire de fonction pour une durée de deux ans, sans traitement assortie d'un communiqué de presse sans ambiguïté. Le SNUipp approuve et soutient cette décision.

Pour le service public laïque de l'éducation, l'essentiel demeure préservé : compte tenu de son âge (60 ans révolus), ce prosélyte, dans l'exercice de ses fonctions, des thèses du Front National, ne remettra pas les pieds dans une école.

Mégret s'invite au collège par Fax !

Le MN qui ne dédaigne pas raviver les ardeurs des jeunes gens du GUD sur certains marchés parisiens en leur proposant de l' « action » contre les militants de gauche, s'offusque de ce que les lycées et collèges seraient « *devenus des zones de non droits* ».

En effet, un « avis aux personnels enseignants d'Ile de France » à afficher dans les salles de profs, a été faxé par le mouvement de Mégret au collège R. Doisneau dans le 20ème arrondissement.

L'officine de M. Mégret appelle de ses voeux :

- 1 Un plan Ile-de-France « *sécurité 2000* » prévoyant le recrutement de personnel supplémentaire et l'augmentation de crédits. Pour l'éducation ? Que nenni ! Pour la vidéo surveillance, des portillons automatiques pour les ZEP (sic!), des parkings

« sécurisés », une formation effective des surveillants (par le GUD ou le DPS ?).

- 2 Le rétablissement de l'autorité du Chef d'établissement par le renforcement de ses pouvoirs disciplinaires...l'éloignement des élèves posant problème vers des établissements « spécialisés » le renforcement de l'intervention à l'école du Parquet, du commissariat, de la mairie.

- 3 La mise en place d'un « corps régional de sécurité et de protection scolaire », recruté par concours, équipé et rétribué par le conseil régional ! Pour le MN, les problèmes sociaux scolaires et culturels sont sans intérêts. Seuls comptent le gardiennage et son financement, l'ordre, la répression et le recrutement de son corps.

Les enseignants à qui ce « programme » donnerait des frissons dans le dos répondront par « Tolérance Zéro pour le FN-MN à l'école »

Présidence de la CNAF: un vote au goût amer

Le conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) est donc maintenant présidé par Nicole PRUD'HOMME, candidate de la liste CFTC, proche des milieux catholiques intégristes (cf ISA n° 10).

Sa candidature, outre les remous internes à la CFTC, avait pourtant été vue d'un mauvais oeil par les autres syndicats administrant la caisse (notamment FO et la CFDT) ainsi que par l'UNAF. Elle avait aussi suscité des protestations de plusieurs associations féministes et laïques (Le Monde du 12/05/99).

Au final pourtant, hormis la CGT qui s'est abstenue, tous les autres syndicats (CFDT, FO, CGC), les organisations patronales (MEDEF, CGPME, UPA) et l'UNAF ont voté pour l'élection de Mme Prud'homme.

Un administrateur de l'UNAF a justifié ce que Le Monde appelle « un revirement inattendu » : « Le courant traditionaliste auquel Nicole Prud'homme appartient n'était pas un argument suffisant pour écarter sa candidature. Le vrai problème, c'était de savoir si on remettait en cause la majorité de gestion ou pas. Tout le monde s'est rangé à la logique du pacte majoritaire. » (Le Monde du 13/05/99). ISA ne peut que regretter qu'au nom « d'un pacte majoritaire de gestion », des syndicats - a priori hostiles à cette candidature - aient, in fine, voté pour, et par ce geste, cautionné une présidence qui risque de favoriser le conservatisme, l'intégrisme et le familialisme dans la gestion de cette caisse. Espérons que l'ensemble du mouvement syndical saura tirer la sonnette d'alarme après la conclusion de cette lamentable affaire.

National Hebdo du 06 au 12/05/99 revient sur cette affaire dans un article intitulé « Rififi à la CFTC ». L'hebdomadaire du FN soutient bien sur Mme Prud'homme mais insiste surtout sur la crise interne à la CFTC, distinguant l'opposition interne à la direction de la CFTC comme « chiraquienne » tout en reprochant au secrétaire général DELEU d'avoir lui-même entamé la chasse aux sorcières des « nationaux ». Le journal d'extrême-droite ricane donc sur le thème de l'arroseur arrosé en concluant que: « Pour avoir mis la main dans l'engrenage de la traque des militants syndicalistes à conviction nationale, Deleu est maintenant confronté à la déstabilisation de son organisation.

L'avenir des retraites selon le Front National

Le débat sur l'avenir des retraites s'est ouvert en France ces derniers mois avec notamment les travaux de la Commission Charpin. Le Front National, est revenu, à plusieurs reprises dans National Hebdo sur les enjeux, selon lui, de ce débat et évoqué des éléments de « réponses ».

L'analyse faite par le Front National des problèmes posés aux régimes des retraites est pour le moins critique par apports aux thèses développées depuis le début de l'année par le rapport Charpin : « Des rumeurs sinistres se répandent, des tableaux alarmistes sont publiés » ... « Sommes-nous victimes d'une opération d'intoxication systématique, quels sont les vrais problèmes du financement des retraites? La réponse n'est pas d'une seule pièce ». Mais cette analyse et ce positionnement sont largement émaillés des ambiguïtés et des contradictions du Front National sur les questions sociales. Prompt à dénoncer « l'établissement », il demeure flou dans des réponses qui ne sont guère développées.

Le FN rappelle d'abord quelques problèmes fondamentaux :

- « L'âge du départ à la retraite lié à celui de la durée de la vie active et de l'allongement de la vie ». Ainsi le FN analyse négativement les évolutions intervenues ces dernières années en matière de raccourcissement de la vie active : entrée de plus en plus tardive des jeunes au travail par le « *maintien artificiel dans les lieux d'enseignement (pour alléger les statistiques du chômage)* » ou encore par la situation « *des non bacheliers, de moins en moins nombreux,...* », « *prolongés par des stages variés, des procédés divers* », qui ne cotisent pas directement pour leurs retraites. Dans cette situation le FN met en cause également « *la décision du gouvernement Mauroy d'abaisser, à contre courant de l'évolution de la vie*

humaine, l'âge de la retraite ». Et de souligner enfin, « *les diminutions de naissance* ».

- Par ailleurs le FN dénonce « *la politique incohérente consistant à reculer l'âge de départ en retraite d'une partie des français, tout en en faisant partir d'autres le plus tôt possible* ». La rédaction est habile et ambiguë, car reprise hors de son contexte, certains pourraient en effet y lire que le Front National est opposé à un recul de l'âge de la retraite alors qu'il s'agit au demeurant de supprimer les départs plus précoces. Mais ce n'est pas non plus clairement écrit pour ne pas inquiéter la partie « populaire » de sa base.

- « *Le cas des régimes spéciaux* » est largement analysé dans un premier article notamment en matière « *d'âge de départ à la retraite* » et « *d'avantages financiers* » : durée et taux de cotisations, période de référence, pension minimale, cumul emploi retraite, date de paiement des pensions, et commenté dans une logique d'affrontement secteur public - secteur privé. « *Dans notre république qui se dit égalitaire, l'écart se creuse de plus en plus par un système à deux vitesses* ». Mais dans un deuxième article le discours se fait plus nuancé, se contentant d'indiquer les avantages du secteur public tout en mettant fortement l'accent sur le fait que dans le régime général, mais aussi dans les caisses complémentaires « *l'amputation des retraites est en cours* » et « *beaucoup plus rapide que ne l'indiquent les tableaux de l'Insee* » pour les années à venir.

- Le FN s'inquiète de cette dégradation de la situation des retraités (électorat retraité oblige) et dénonce « *l'action des régimes de retraite et des gouvernements qui visent à la diminution de ce qui est versé aux retraités et l'augmentation de leurs cotisations* ». Un encadré de fin 1989 reprenait d'ailleurs une pétition du Cercle National des Préretraités et des Retraités (CNPR) rappelant à Jospin ses promesses non tenues en matière de réversion et d'augmentation du pouvoir d'achat des retraités.

- Le FN enfin, et ce n'est pas une surprise, remet le couvert sur son thème porteur, celui de l'immigration. Ainsi, il dénonce le fait qu' « au lieu de tout faire pour encourager la famille française par des incitations et des facilités, les penseurs en vogue et les hauts fonctionnaires de l'Etablissement misent au nom des retraites sur l'immigration ». Il fustige « l'Insee qui développe tranquillement l'hypothèse d'un apport annuel nécessaire de 150 000 immigrés par an de 2007 à 2025, ... soit au total 2 750 000 entrées légales d'immigrés en 12 ans. Au nom des retraites tout est permis ». Le FN touche alors à l'abject quand il analyse que « les immigrés parvenant à la retraite restent en France dans leur écrasante majorité, où leur séjour en maisons adaptées à leurs particularités s'avère beaucoup plus coûteux que pour les français et est assumée par l'ensemble des cotisants, alors qu'ils transfèrent une partie de leur

pension vers les pays d'origine ». Cela se passe de commentaires.

Côté réponses spécifiques, la principale proposition récente du FN, consiste « à remettre au travail ne serait-ce qu'une fraction des 7 à 8 millions de français en âge d'oeuvrer et qui se trouvent en permanence sur la touche ». Cependant dans un article de décembre dernier reprenant des éléments des propositions du CNPR, d'autres pistes étaient développées et ne sont en rien infirmées aujourd'hui : « harmoniser la retraite de la fonction publique avec celle du régime général et ainsi permettre une meilleure mobilité des personnes entre le secteur privé et le secteur public, obtenir des retraites à la carte, exiger la préférence nationale », « créer une retraite maternelle, améliorer les pensions de réversion » (mesures qu'il est difficile de dissocier d'un processus de retour des femmes au foyer pour des raisons natalistes), « associer les retraités à la gestion des organismes sociaux, créer une allocation dépendance... et inverser les flux d'immigration ». Mais d'autres publications du CNPR insistent sur la nécessité d'indexer les retraites sur les salaires et dénoncent la misère des petits retraités.

Le lecteur de National Hebdo ne saura cependant pas au bout du compte quel est le niveau des retraites revendiqué, ni s'il faut revenir sur le plan Balladur ni quel est le nombre d'annuités souhaitées par le Front National pour un départ en retraite à taux plein, ni comment faire l'harmonisation public-privé souhaitée... mais le ratissage du terrain est tous azimuts !

Lutte contre les discriminations : premiers pas

La « table ronde » a finalement bien eu lieu le 11 mai dernier. Les organisations patronales (Medef, Cgpm, Unap), syndicales (CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC) et le gouvernement ont adopté une « déclaration de Grenelle » sur les discriminations raciales au travail.

Les participants ont exprimé leur « refus de l'intolérable », et affirmé la nécessité d'une « mobilisation durable, constante et déterminée ». M. Aubry a fait un certain nombre de propositions, qui vont encore être discutées avant d'entrer en vigueur : des possibilités plus grandes pour les syndicats de signalement et d'action en justice, un élargissement de la compétence des inspecteurs du travail, la prise en compte des discriminations dans les négociations collectives, et un aménagement de la charge de la preuve.

Sur ce dernier point, les divergences persistent sur les moyens à mettre en œuvre (cf ISA n°10) ; selon

M. Aubry, il s'agirait de reprendre les dispositions relatives aux licenciements, « où le juge, sans pouvoir reprocher au plaignant de ne pas apporter de preuve matérielle de la discrimination, forme sa conviction au vu de l'ensemble du dossier » (Libération, 11.05.99). Pas d'inversion de la charge de la preuve donc, mais une « adaptation » des textes.

Par ailleurs, la création d'une « autorité indépendante » préconisée par le rapport Belorgey a été rejetée.

Des premiers pas qui en appellent beaucoup d'autres... et qui nécessitent surtout la mobilisation de tous pour faire reculer le racisme au travail.

"Le racisme n'est jamais une plaisanterie"

selon "l'hebdo (CGT) de l'actualité sociale" n°2857 du 28 mai 1999 qui, sur une page, rend compte de la condamnation d'un conseiller prud'hommes de Metz pour provocation non publique à la haine raciale. En septembre 1996, lors d'une vente organisée dans les locaux du tribunal au profit du Secours Populaire Français, Charles Wendling, conseiller prud'homme (collège employeurs) plaisante, si l'on peut dire : « C'est encore pour les Arabes... Je suis pour qu'on en fusille à l'aube sans sommation, tous les jours ». Une élue CGT, Maryvonne Liger, scandalisée par de telles propos est à l'origine des poursuites.

Le tribunal a condamné C. Wendling, sur la base de l'article R.625.7 du nouveau code pénal, à 2.500 francs d'amende et 1.000 francs de dommages et intérêts au MRAP. Le juge relève que, même si ces propos avaient été tenus pour provoquer l'élu CGT, cela « n'enlève rien [à leur] caractère moralement et pénalement répréhensible ». Pour "l'hebdo", « ce sont en partie ces soi-disant plaisanteries qui font le terreau du racisme et le banalisent. Elles habituent les gens à entendre et accepter l'inacceptable. Elles font croire que la haine raciale peut être quelque chose d'anodin. Le jugement du tribunal de Metz a le mérite de rappeler qu'un acte raciste n'est jamais un détail ».

Abonnement à ISA

Nom, Prénom (ou Syndicat) :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

10 numéros (1 an) : 50 frs

Abonnement de soutien : 100 frs ou plus

Chèques à l'ordre d'ISA

Pour nous contacter

ISA BP 241-16 75765 Paris Cedex 16

FAX: 01 48 36 66 33

E-mail: isacom@worldnet.fr